Commune de Genolier
Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 07 mars 2024

1. **RENVOI du préavis 38/2024**

   concernant une demande de crédit de CHF 317'000.- TTC destiné à l'investissement dans une installation photovoltaïque intégrée sur bâtiment « Source Vive », route de la gare 10

2. **ACCEPTATION du préavis 49/2024**

   Concernant une demande de crédit de CHF 1'465'000.- TTC destiné à financer les travaux de réfection de la route du Muids RC 24-IL-S en traversée de localité et aménagement d'un trottoir entre la Clinique de Genolier et le village

3. **PRISE EN CONSIDÉRATION ET TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÈ**
   du projet de modification du règlement concernant l'optimisation des procédures et délais pour les préavis municipaux

Genolier, le 07 mars 2024

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder

Conseil Communal * Commune de Genolier * CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch